

# CHARTRE DE LA PFCA 30



## **PREAMBULE**

Dans le cadre d'un comité de pilotage du Réseau des Métiers des Pays Gardois initié par le Département fin 2006 dont un des volets porte sur la création d'entreprises, il a été acté la nécessité de structurer le réseau afin d'aider le porteur de projet à trouver l'interlocuteur le mieux adapté à ses besoins et à faciliter son parcours. Cette volonté a été réaffirmée lors de la Conférence Economique Départementale de novembre 2007.

Le Conseil Général du Gard, dans le cadre de ses orientations politiques, est reconnu comme échelon territorial pertinent et fédérateur des partenaires, et a décidé d'inscrire cette nouvelle intervention au BP 2007 pour s'engager dans la création de la PFCA 30 dans le Gard afin de répondre en partie aux problématiques liés à la création d'entreprise.

Un appel d'offres a été lancé en 2007. C'est la PFCA 34 qui a été retenue pour la mise à disposition de son site internet. Le marché a été signé en mars 2008.



**L'ensemble des objectifs énoncés ci-dessous vise un but commun : l'amélioration des services rendus et des aides apportées aux porteurs de projets afin de favoriser la création d'entreprises pérennes et le développement d'emplois durables.**

## **I – LES GRANDS OBJECTIFS**

Les différents objectifs de la PFCA sont les suivants :

- ⊗ Inventorier et diffuser les informations utiles sur la création et la reprise d'entreprise.
- ⊗ Identifier les besoins d'outils spécifiques ou d'aides nouvelles tout au long du parcours du créateur.
- ⊗ Permettre une bonne lisibilité des structures intervenant en matière de création d'entreprises et des services proposés aux porteurs de projet, améliorer les prestations fournies par la formation et le travail en partenariat.
- ⊗ Optimiser les financements.

**La PFCA 30 est :**

- ⊗ Un lieu de concertation et d'échanges, afin que les structures puissent se rencontrer, partager leurs préoccupations et s'enrichir des expériences des autres,
- ⊗ Un lieu de réflexion et de débats sur l'analyse de l'existant et sur les manques constatés ou les dysfonctionnements avérés,
- ⊗ Un lieu d'information dans lequel pourront être collectés et diffusés les éléments concernant la création d'entreprises,
- ⊗ Un lieu de coordination permettant d'identifier les personnes ressources et de mailler le réseau plus finement,
- ⊗ Un lieu de résolution de problème permettant de trouver des solutions grâce à l'expérience de tous ou à l'intervention de spécialistes repérés,
- ⊗ Un lieu d'action qui verra la concrétisation du travail produit au travers d'outils nouveaux, de proposition de dispositifs innovants par exemple et la diffusion des différentes expériences menées.

## **II – LES PRINCIPES GENERAUX**

La Plate-Forme ne se substitue pas aux organismes existants : elle n'a pour vocation ni d'accueillir, ni de former les porteurs de projet.

C'est un lieu de partage d'information et de transfert de connaissances.

L'adhésion de chaque structure se fait de manière volontaire.

**Le rôle de la plate-forme est d'être un facilitateur, de permettre aux structures de renforcer leur capacité à travailler ensemble et d'améliorer les méthodes ou pratiques.**

### **III – LA DEONTOLOGIE DE LA PLATE-FORME**

La PFCA 30 se fixe de grands **principes fondamentaux** :

- Le respect des prérogatives et des spécificités de chacun, c'est-à-dire de toute structure intéressée par les actions du groupe.
- La représentation diversifiée au sein des commissions de travail.
- Le respect des objectifs arrêtés en commun.
- Le volontariat.
- Les valeurs d'échange et de partage afin que chacun puisse profiter de l'expérience des autres.
- La production collective utilisable par tous.
- La large diffusion de cette production.

## **COMMISSIONS - MODE D'EMPLOI**

**Les commissions de travail se constituent sur la base du volontariat.  
La participation est libre.**

### **Composition**

Les groupes de travail, composés d'une dizaine de personnes par commission, motivées par l'intérêt ou la compétence sur le sujet choisi, sont mis en place par action.

Selon le thème retenu, la PFCA 30 peut inviter des personnes-ressources identifiées comme « référents ».

Viennent librement les structures du réseau qui trouvent un intérêt à une telle rencontre.

### **Objectifs**

- échanges de méthode,
- partage des savoir-faire,
- proposition d'axes de travail concrets et définition de pistes de recherches nouvelles,
- réponse à une question précise,
- proposition d'un mode de traitement et de résolution de problème,
- engagement de réalisations concrètes,
- travail effectif commun,
- ...

### **Engagement des participants**

Les personnes s'inscrivant à une commission s'engagent à y participer jusqu'à la réalisation de l'action. Il est important d'éviter les changements d'interlocuteurs pour une meilleure efficacité.



***La participation à une commission de travail  
implique l'adhésion à la présente charte.***

